



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 25 mai 2022 à 17h, l'Assemblée Générale de l'Association Internationale des Economistes de Langue Française (AIELF) s'est réunie dans l'Amphithéâtre C de la Faculté de médecine sis au campus des sciences médicales de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth au Liban, sur convocation de son Président, le Professeur Alain REDSLOB, conformément à l'article 9 alinéa 1 des statuts. L'Assemblée Générale s'est tenue à la suite du 62^{ème} congrès international de l'association.

Le Professeur Alain REDSLOB a présidé la séance en qualité de président de l'AIELF. Le Professeur Roger TSAFACK NANFOSSO assurait le secrétariat en sa qualité de Secrétaire Général ; en présence de Monsieur Louis EXPERT le Trésorier, et du Professeur Krzysztof MALAGA le Directeur Scientifique.

Le président de l'AIELF a tour à tour remercié le Professeur Joseph JEMAYEL, organisateur du 62^{ème} Congrès, ainsi que son équipe et la Faculté des Sciences Economiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Il a adressé son sentiment de gratitude à l'égard du Recteur de l'Université, le Professeur Salim DACCACHE, avant d'exprimer sa reconnaissance aux membres du Bureau de l'AIELF pour leur engagement et dévouement.

Le président a ensuite annoncé l'ordre du jour en cinq points :

1. Etat d'exécution des résolutions du 61^{ème} congrès tenu à Santiago du Chili
2. Rapport moral du Président
3. Rapport financier du Trésorier
4. Rapport scientifique du Directeur Scientifique
5. Dîner de clôture du 62^{ème} Congrès

Cet ordre du jour ayant été adopté par l'assemblée, le président a ouvert les débats avant de soumettre au vote, à chaque fois, les différents points inscrits.

1- Etat d'exécution des résolutions du 61^{ème} congrès tenu à Santiago du Chili

L'état d'exécution des résolutions du 61^{ème} congrès de l'AIELF tenu à Santiago du Chili du 23 au 25 mai 2019 a été présenté par le Secrétaire Général de l'AIELF. Il a passé en revue les six (6) résolutions adoptées à Santiago en indiquant à chaque fois que celles-ci avaient toutes été exécutées, notamment l'appel lancé aux membres pour alimenter le site, même si des efforts doivent être poursuivis. Il a souligné l'augmentation validée des



de cotisation à l'AIELF, ainsi que l'octroi de trois (3) bourses de 500€ chacune aux jeunes chercheurs pour encourager leur participation. Il a rappelé la désignation de Krzysztof MALAGA à la place de Bernard LANDAIS comme Directeur scientifique de l'association. Il a enfin indiqué qu'à la suite de ce congrès, des Actes ont été publiés dans un ouvrage de 429 pages avec couverture cartonnée. Une dizaine d'auteurs de ce congrès ont soumis avec succès leurs contributions pour publication dans la RIELF.

Après avoir écouté et échangé sur ces différents sujets, les membres de l'association ont pris la résolution suivante :

Résolution 1 : L'état d'exécution des résolutions du 61^{ème} Congrès présenté par le Secrétaire Général de l'AIELF est validé à la satisfaction de l'Assemblée.

2- Rapport moral du président

Après avoir remercié le bureau pour son efficacité, sa loyauté et sa confiance, le Président a rappelé que le 62^{ème} congrès se tient en 2022 et non en 2021 comme initialement prévu pour des raisons évidentes liées à la Covid-19. Il a ensuite structuré son rapport moral en quatre points :

1)- Les nouvelles des membres absents. Le Président a donné des nouvelles de Jean-Claude DICHAMPS (son prédécesseur), de Jacques BOURRINET, de Jean-Pierre OLSEM, de Francis BISMANS, et de Gérard LAFAY. Il a évoqué la mémoire de Xavier RICHEL décédé en janvier 2022 et demandé à l'Assemblée de se lever pour une minute de silence en sa mémoire.

2)- Les distinctions. Le Président a informé l'Assemblée de la promotion du Secrétaire Général au grade de Commandeur de l'Ordre national de la valeur du Cameroun, ainsi que la nomination du Directeur Scientifique comme Chevalier des palmes académiques françaises, et l'obtention par ce dernier de la médaille de la Commission nationale de l'enseignement supérieur de Pologne.

3)- Les désignations. Conformément à l'Article 9 alinéa 3 des statuts, et sur proposition du Directeur Scientifique, le Bureau a décidé d'intégrer le Professeur Joseph GEMAYEL dans le conseil scientifique de l'AIELF et a procédé aux nominations suivantes qui n'emportent pas appartenance au Bureau de l'Association :

- Chargé de la promotion et du développement de l'AIELF et de la RIELF auprès des Universités : Professeur Choujaâ LAZHAMI
- Chargé de la promotion et du développement de l'AIELF et de la RIELF auprès des Grandes Ecoles et Instituts : Professeur Henri-Louis VEDIE
- Rédactrice Adjointe de la RIELF : Mme Malgorzata MACUDA

4)- La RIELF. Le Président a indiqué que le site de l'AIELF était bien tenu, et que la RIELF avait désormais un site autonome bilingue français/anglais accessible soit directement à sa propre adresse (<https://rielf/aielf.org/>), soit à partir du site de l'AIELF (onglet : « accès RIELF »). Il a souligné que cette performance numérique est due au recrutement récent d'un webmaster. Il a enfin rappelé que le site souhaitait toujours accueillir les annonces des ouvrages publiés par les membres sous l'onglet « publications / ouvrages des membres ».

adhérents ».

4)- La procédure de sélection de l'hôte du 63^{ème} congrès. La procédure de sélection de l'hôte du prochain congrès qui aura lieu au mois de mai 2024 a été rappelée. La date de dépôt des candidatures est fixée au 31 juillet 2022. Le dossier à fournir est posté sur le site internet de l'association.

Après avoir délibéré sur ces différents aspects de l'intervention du Président, les membres de l'association ont salué le dynamisme du Bureau et ont adopté la résolution suivante :

Résolution 2 : Le rapport moral du Président est adopté et le Bureau, vivement félicité, est encouragé à poursuivre la même dynamique.

3- Rapport financier

Le Trésorier a structuré son rapport concernant les comptes 2018-2021 en deux points :

1)- Le compte d'exploitation. Le rapport financier de l'Association présente l'exercice 2018 (cotisations de 2.001 euros et charges de 651 euros) ; l'exercice 2019 (cotisations de 2.005 euros, redevance du congrès de 175 euros et charges de 3.864 euros) ; l'exercice 2020 (cotisations de 2.170 euros et charges de 2.795 euros) ; et enfin l'exercice 2021 (cotisations des 1955 euros et charges de 1.594 euros). En tenant compte des dépenses de fonctionnement, des frais de représentation et du coût de la RIELF, l'exercice 2018 paraît excédentaire en fin d'année de 1.350 euros ; l'exercice 2019 déficitaire de 109 euros ; l'exercice 2020 déficitaire de 625 euros, et l'exercice 2021 excédentaire de 361 euros. Sur la base de ces revenus, le bilan général de l'AIELF (c'est-à-dire en intégrant la situation globale des comptes) indique un équilibre actif-passif de 63.152 euros pour 2018, de 64.703 euros pour 2019, 62.828 euros pour 2020 et 63.014 euros pour 2021.

2)- Le paiement des cotisations. Le trésorier a posé ce problème dans les mêmes termes que lors de la dernière Assemblée. En effet, les cotisations de l'AIELF sont faibles et difficile à collecter. Elles ne sont en effet payables que par virement bancaire, ce qui est parfait pour les membres résidant dans l'Union européenne. Mais pour la plupart des autres adhérents, les frais bancaires sont généralement plus élevés que la cotisation due, ce qui freine, voire empêche de nouvelles adhésions.

Certains participants ont partagé leurs expériences de ces paiements internationaux, sans apporter véritablement de concrètes solutions. Les débats ont conduit les participants à apprécier les efforts consentis pour le fonctionnement de l'association. Puis l'assemblée a adopté la résolution suivante :

Résolution 3 : La situation financière des comptes au 31 décembre 2021 est validée à l'unanimité, et quitus est donné au Trésorier pour la gestion des comptes et au Président pour poursuivre les activités.

4- Rapport scientifique

Le Directeur scientifique a présenté un rapport pour la période juin 2019 à mai 2022. Il l'a

développé en quatre temps.

1)- La structure de la RIELF. La RIELF est désormais bien structurée avec une maison d'édition et 4 responsables en plus du rédacteur en chef : un secrétaire du comité éditorial, un soutien éditorial, un rédacteur technique, et un webmaster.

2)- Les résultats et évolutions de la RIELF. Six (6) numéros de la RIELF (72 articles avec 125 auteurs de 19 nationalités) ont été publiés depuis sa prise de fonction, avec un taux de rejet des articles de 50%. Le dernier numéro qui est sous presse contient 12 articles avec 28 auteurs sera publié en juin 2022. Les évolutions actuelles sont les suivantes : enregistrement de la revue en France et en Pologne ; ISBN des éditions papier et électronique attribuées en France ; introduction de l'obligation d'avoir des numéros ORCID pour les auteurs ; introduction de l'obligation d'avoir des numéros DOI pour tous les articles ; distribution de 50 exemplaires papier de chaque numéro (au bureau et à des institutions bien ciblées) ; introduction de la RIELF à la base des citations BAZEKON (2019) ; cofinancement de la composition électronique et impression de 50 exemplaires de chaque numéro RIELF entre l'USEGP (50%), l'AIELF (45%), l'UBO (5%). Les frais d'adhésion à l'AIELF requis pour publier des articles sur la RIELF sont déposés sur le compte bancaire de l'AIELF.

3)- Le référencement de la RIELF. Avec l'apport très appréciable du webmaster désormais sous contrat avec l'AIELF, la RIELF va engager le processus de référencement dans les bases de données après le Congrès (Scopus, Erihplus, Sciencedo, DOAJ, Ebsco, Proquest, CEJSH, GoogleScholar, Copernicus, PBN et Web of Science).

3)- Les ouvrages de l'AIELF. Les Actes du 60^{ème} Congrès de l'AIELF à Poznań ont été approuvés par la base Web des Sciences (2020). Par ailleurs, les Actes du 61^{ème} Congrès de l'AIELF à Santiago du Chili ont été publiés sous la référence suivante : Claudio Ruff Escobar, Alain Redslob, Krzysztof Malaga (dir.), 2020, **Pour une recherche économique efficace**, Ediciones UBO, Chili, 429 p. Cet ouvrage est soumis par l'UBO pour évaluation par le Web des Sciences.

Les participants à l'assemblée ont vivement félicité les avancées indéniables impulsées par le Directeur Scientifique. Ils en ont pris acte et ont adopté la résolution suivante :

Résolution 4 : Le rapport scientifique est validé et le Directeur Scientifique est encouragé à poursuivre les actions de référencement et de sauvegarde de la qualité des publications de l'AIELF.

5- Dîner de clôture du 62^{ème} congrès

Le président a souligné l'obligation de s'acquitter de ses obligations de membres, en particulier les cotisations ; il a vivement regretté le comportement des participants qui se sont inscrits et qui n'ont pas daigné s'excuser (attitude incorrecte et irrespectueuse vis-à-vis de tous et d'abord des organisateurs). Par ailleurs, il a rappelé l'invitation de l'Université Saint-Joseph au dîner de clôture du 62^{ème} congrès, et a souhaité que tout le monde s'y retrouve à 20h30 précises.



Il a enfin annoncé le thème du prochain congrès : « Faits et théories face à l'instabilité en économie et en gestion ».

La séance a été levée à 18h18.

Fait à Beyrouth, le 25 mai 2022.

Le Président



Alain REDSLOB



Le secrétaire Général



Roger TSAFACK NANFOSSO